PAGES DE GAUCHE

NUMÉRO 8, JANVIER 2003

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES

Attentes étrangères

La Suisse qui dispensait autrefois ses bons offices a perdu, avec la fin de la guerre froide, son rôle de négociatrice privilégiée. L'affaire des fonds juifs en déshérence a également affaibli son aura. Face à une situation internationale tendue, face à la mondialisation qui, à l'image de l'Europe en construction, s'appuie essentiellement sur des objectifs économiques, face aux attentes de la gauche et des mouvements sociaux pour un autre monde, Micheline Calmy-Rey a de quoi s'occuper.

La Suisse est désormais membre à part entière de l'ONU. Elle doit utiliser cette tribune non pas pour faire de la figuration diplomatique mais pour revendiquer un ordre économique basé sur le respect des droits humains et pour dénoncer les menées guerrières des Etats-Unis.

Nous pouvons attendre de la nouvelle élue qu'elle s'engage pour la paix, pour le développement durable, pour une mondialisation d'abord sociale et écologique. Plus concrètement, nous demandons une politique de la migration respectueuse des droits humains. Les négociations sur les bilatérales bis doivent privilégier les aspects sociaux ; le secret bancaire, que Micheline Calmy-Rey a défendu lors de sa campagne électorale, n'est pas à considérer comme un dogme : la protection de la sphère privée ne doit pas servir les intérêts des fraudeurs et des blanchisseurs. Nous revendiquons enfin une action concrète en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres, par exemple en réunissant, sous l'égide de notre pays, débiteurs et créanciers.

Nous souhaitons beaucoup de courage à notre nouvelle Conseillère fédérale et lui adressons nos meilleurs vœux.

Réd.

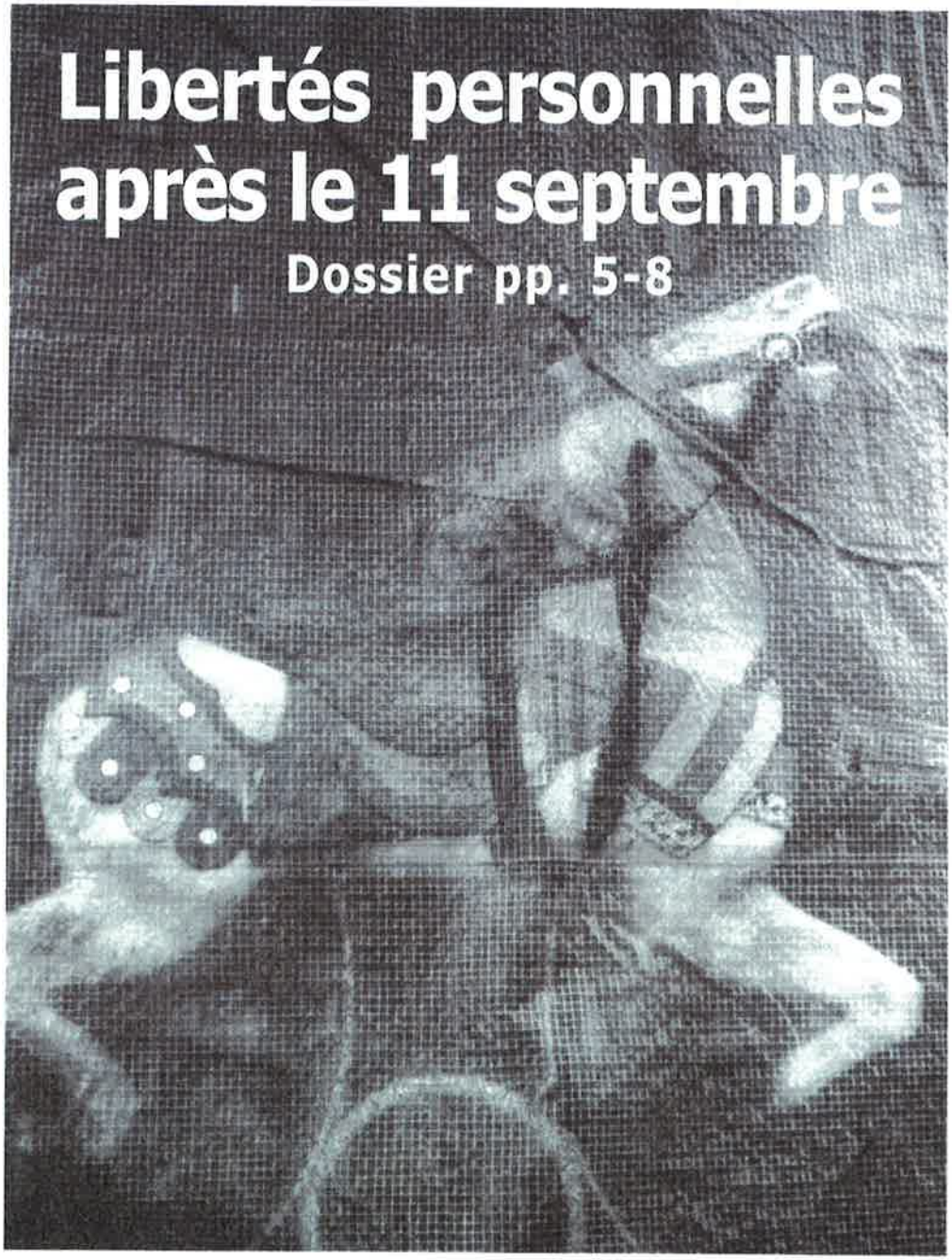

Prix au numéro : 4.50 CHF, abonnement annuel : 29.00 CHF

Renforcer le soutien à la presse politique

Le nombre de journaux n'est pas un indicateur de la variété de la presse. Il faut davantage de soutien à la presse politique pour assurer la diversité de l'information.

100 millions de francs par année, telle a été jusqu'à présent la subvention versée par la Confédération au titre d'«encouragement à la presse» sous forme de réduction du coût de l'envoi postal. Les principaux bénéficiaires ? Les journaux à grand tirage ainsi que la presse «associative» du type TCS et caisses d'assurance-maladie (SWICA, Care-Konkordia) notamment. Alors qu'un des objectifs déclaré de ce soutien financier est la diversité de la presse locale et régionale, la manne fédérale effectivement versée à ce titre se limite à quelques 24 millions de francs par an.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a récemment mis en consultation un projet visant une refonte de cette aide à la presse. Objectif : réduire de 30 millions les subventions annuelles par le biais d'une limitation du tirage maximal (300'000 exemplaires) et d'une augmentation du rythme de parution exigé (au moins une fois par semaine). Face à un large front d'opposition, le Conseil fédéral a temporairement fait marche arrière. Après le débat budgétaire au parlement, la réduction de la subvention sera de 20 millions de francs en 2003 – avant tout au détriment des journaux à grand tirage et en attendant une révision complète du régime d'ici 2007 au plus tard.

Pour la presse politique – notamment celle de gauche –, l'évolution qui est en train de se dessiner est alarmante. La baisse globale des subventions associée à un raffermissement des critères de soutien menacent à terme la diversité de l'information. Pour éviter ce risque, voici deux pistes de réflexion. La première concerne les condition d'octroi des subventions : il nous faut d'une part revendiquer la suppression de la limite des 1000 abonnements certifiés qu'impose la Confédération actuellement pour bénéficier d'un soutien financier public qui est un important obstacle pour les publications à bas tirage. D'autre part, il faudrait augmenter la part rédactionnelle exigée pour obtenir une subvention en passant de 15% à au moins 40%. La deuxième piste a trait à la somme globale versée : en 2001, alors que, par exemple, les 560 titres de la presse religieuse recevaient quelques 8,4 millions de francs, les 150 publications politiques devaient se contenter d'un peu plus d'un million. C'est largement insuffisant et il s'agit de doubler voir de tripler ce montant à court terme. En démocratie, l'accès à une information diversifiée et pluraliste est essentielle. Réduire le soutien public à la presse d'opinion signifie, en fin de compte, limiter les possibilités de l'exercice démocratique.

Philipp Müller

Sommaire

Attentes étrangères	p. 1
Renforcer le soutien à la presse politique	p. 2
Tenter de marcher sur ses deux jambes – Brève	p. 3
Les syndicats suisses et l'internationalisme	P. 4
Dossier: Les libertés personnelles	pp. 5-8
Parti socialiste français : où va la gauche ?	p. 9
Queer Helvetia	p. 10
Mauvaise humeur de fin d'année – Brève	p. 11
La dernière, agenda	p. 12

Pages de gauche Mensuel d'opinions socialistes.
Case postale 3567, 1002 Lausanne.
Abonnement annuel de lancement: 29 francs – Abonnement de soutien: 100 francs.
Contact par courrier ou à info@pagesdegauche.ch – www.pagesdegauche.ch

Les photos du numéro

Les photos sont de Yannis Papadaniel, photographe à temps (très) partiel: prises à partir de situations rencontrées au gré du hasard, ces photos extraient de leur contexte d'origine certains objets pour les insérer dans une thématique à laquelle ils ne sont pas directement rattachés. L'attache au sujet se créant au contact des articles ou plus généralement par leur inscription dans le journal. Ainsi, alors même qu'elles n'ont pas été réalisées dans le but explicite d'illustrer le thème des droits humains, ces photos suggèrent diverses dimensions sous-jacentes à cette thématique : la coercition, la contrainte, la fuite, mais aussi la volonté d'aboutir au respect général des droits les plus fondamentaux et le long travail qu'elle suppose.

Rédaction et secrétariat:
Case postale 3567, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Anouk Henry, Carole-Anne Kast, Oran McKenzie, Philippe Mivelaz, Philipp Müller, Julie Poget, Florian Ruf, Christian Vullioud.

Comité:
Cesla Amarelle, Arnaud Bouverat, Michel Cambrosio, Nils de Dardel, Julien Dubouchet, Dan Gallin, Valérie Garbani, Grégoire Junod, Kevin Luximon, André Mach, Pierre-Yves Maillard, Jean-Philippe Matthey, Stéphane Montangero, Solange Peters, Gilles Pierrehumbert, Stéphane Rossini, Géraldine Savary, Michele Scala, Gianni Schneider, Nelson Serathiuk, Claude Vaucher, Alberto Velasco.

Imprimeur:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

Tenter de marcher sur ses deux jambes

Qu'est-ce qui distingue un rose écolo d'un vert socialo ? Le co-président des Verts fait part de sa réflexion et de ses vœux pour un socialisme plus écologique.

Les socialistes veulent que les pauvres le soient moins, voire accèdent à une certaine forme de richesse, et que les riches le soient moins, voire deviennent pauvres. Les Verts oeuvrent pour que les gens puissent vivre dignement, aujourd'hui et demain, dans un environnement sain. Ces deux phrases d'introduction, juxtaposées, créent un contraste caricatural mais résume ce qui lie et distingue les socialistes des écologistes.

D'une manière générale, les socialistes s'inscrivent dans la continuité d'une lutte sociale. Si certains sociaux-démocrates ont déçu, déçoivent et décevront encore, le parti socialiste, notamment par l'engagement d'une partie de ses composantes, représente une force de résistance sociale réelle. Et si les indignations des déçus – dont je fais souvent partie – sont légitimes, ce ne sont pas les incantations d'une partie de la nébuleuse gauchiste qui offrent un espoir sérieux de modification des paradigmes dominants et de réalisation des utopies. Je ne parle pas ici des militants – trop peu nombreux mais éminents respectables – qui luttent depuis des lustres dans des syndicats et mouvements sociaux divers, l'esprit ouvert et solidaire.

Se remettre en cause

Reste que ce combat social perd de vue l'enjeu ultime d'une lutte sociale, à savoir l'amélioration de la vie des êtres humains. Or, cette lutte, lorsqu'elle reste exclusivement ou essentiellement sociale, même teintée d'autres valeurs, induit parfois le contraire du but suivi. Je m'en explique en prenant l'exemple de l'affaire Swissair. Pour les socialistes, la défense des emplois était prioritaire, au point de verser deux milliards dans un projet absurde – dont on voit bien aujourd'hui les excès – sans avoir obtenu un sous pour un plan social, sans avoir même osé un véritable rapport de force. Sans avoir non plus même imaginé aborder la question de la protection de l'environnement, de l'absurdité de déplacements de masse à l'autre bout du monde qui polluent gravement et qui participent à un mode de rencontre entre ceux d'ici et ceux de là-bas qui relève plus du néo-colonialisme que de l'échange. Sur le fond, c'est comme d'avoir sauvé une centrale nucléaire en faillite pour préserver des emplois.

Je pense que notre avenir commun passe par une remise en cause complète de notre manière de produire, de nous déplacer, de travailler, sans remettre en cause notre capacité commune de vivre dans des conditions décentes. Je rappelle que notre mode de vie, comme chacun le sait, y compris au PS, ne profite qu'à moins de 20% de l'humanité et ne pourra jamais être étendu à l'ensemble des habitants de notre planète. Défendre ces conditions de vie revient donc à condamner à la disette le reste de l'humanité. Je ne veux pas dire ici que les socialistes jouent ce jeu-là. Mais, restant bloqués dans le paradigme de la croissance économique, donc de l'augmentation de la production des richesses, et de la création de places de travail, comme s'il était vraiment souhaitable de créer du labeur, les roses restent prisonniers d'une pensée déjà morte.

Ecologie et social à réconcilier

Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'un clivage étrange traverse par moments le PS, les plus engagés socialement étant les moins intéressés aux questions relevant de l'environnement et les plus impliqués écologiquement étant parfois les plus hostiles au social. Alors que le but est évidemment de réconcilier les deux tendances. On ne peut pas vouloir l'amélioration des conditions matérielles de vie des populations d'aujourd'hui en mettant parallèlement en grand danger les espoirs de vivre décemment des générations futures.

En guise de conclusion très provisoire à un texte trop court, je tiens à souligner aussi que, pour les Verts qui ont choisi leur camp, celui d'une véritable rupture avec le libéralisme économique, le PS, dans sa version la plus radicale et critique du modèle dominant, est évidemment notre allié naturel, aux côtés d'autres forces politiques et sociales.

Patrice Mugny,
conseiller national et
co-président des Verts suisses

brève

Une gauche plus lisible ?

Ainsi, dans le Conseil fédéral version 2003, la gauche perd le département des assurances sociales. Ce sera l'occasion d'observer si le Parti socialiste suisse (PSS) se montre plus combatif et en phase avec ses objectifs dans ce domaine, maintenant qu'il n'est plus aux mains d'une de leurs camarades$. On serait même tenté d'espérer que les départements de Moritz Leuenberger, liés au service public, passent à droite. Les associations du style «Leuenberger libéralise, or il est socialiste, donc les socialistes sont pour les libéralisations» n'auraient plus lieu d'être au sein de la population. Ce constat plaide pour une réflexion au sein du PSS quant à l'efficacité de sa participation au gouvernement.

Les syndicats suisses et l'internationalisme

Le syndicalisme helvétique est devenu essentiellement national. Il convient de remettre en cause cette évolution.

Dans un article précédent (PdG no. 7) j'ai présenté un tableau très sommaire du syndicalisme international. Examinons maintenant le rôle des syndicats suisses dans ce contexte. D'abord, quelques constatations:

A l'heure actuelle, c'est surtout leur désengagement qui est frappant et sur lequel il faut s'interroger. Il n'existe aucun pays d'Europe, en tout cas pas en Europe continentale, où les syndicats sont moins présents et moins actifs sur le plan international qu'en Suisse. Le mouvement suisse n'a pas de politique internationale.

Dans la principale organisation faîtière des confédérations nationales, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Union syndicale suisse (USS) a été pratiquement absente depuis des décennies. Dans la CES (Confédération européenne des syndicats) elle est, seulement depuis peu, de nouveau représentée. Dans les SPI (secrétariats professionnels internationaux), les fédérations syndicales internationales qui regroupent les syndicats par branches ou activités économiques, et même dans les comités d'entreprise européens, peu de fédérations suisses sont vraiment actives.

Internationalisme refoulé

Il n'en a pas toujours été ainsi. Le syndicalisme suisse, plusieurs fois dans son histoire, a joué un rôle de relief dans le mouvement international. Avant et pendant la deuxième guerre mondiale, il a combattu le fascisme en Europe et a soutenu la résistance syndicale dans les pays voisins. Après la guerre, il a aidé à reconstruire le mouvement international. Jusque dans les années 1960, certains de ses dirigeants étaient à la tête d'Internationales syndicales, et ces engagements personnels engageaient évidemment aussi leurs organisations. Cela semble bien loin. Que s'est-il passé?

Quand on en parle aux militants, on constate surtout que le mouvement international est perçu comme quelque chose de lointain et d'abstrait, où l'on brasse des «grandes idées», sans rapport avec leurs préoccupations quotidiennes. Les camarades qui se rendent quand même à des réunions internationales à l'étranger sont soupçonnés de faire du tourisme syndical. C'est clair: le syndicalisme international n'a pas la cote.

Ce n'est pas que ces militants soient indifférents au monde, au contraire. Certains animent des comités de solidarité, d'autres participent aux réunions telles que Porto Alegre, d'autres soutiennent l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) et le Solifonds (qui mérite d'être mieux connu en Suisse romande), d'autres luttent pour les droits des immigrés et des sans papier. Tout cela représente un engagement international sous différentes formes.

Débat essentiel

Essayons, après ces constats, de dégager quelques idées pour amorcer une discussion:

1) Une politique syndicale internationale se construit sur le long terme en fonction d'un projet politique global. Elle ne se construit pas en alignant des actions ponctuelles au hasard de l'actualité, sans lien les unes avec les autres.

2) Les contacts bilatéraux sur le plan local ou national peuvent être enrichissants sur le plan humain; ils ne remplacent pas une action cohérente à long terme.

3) Un effort continu et permanent exige des organisations internationales qui le portent. Les «appareils» sont des outils. Les organisations syndicales internationales ont été créées pour mener de façon efficace et aux moindres frais des actions que les organisations nationales mènent souvent de façon inefficace et dispendieuse. Il ne s'agit pas de bureaucraties lourdes: un SPI moyen ne dispose que d'une cinquantaine de permanents et d'employés dans le monde entier, et sa capacité d'action repose entièrement sur le soutien actif de ses organisations membres.

4) Une politique syndicale internationale se construit à partir de la base. Mais il faut des articulations et des relais: pour être efficace, l'activité internationale ne saurait rester une affaire d'états-majors. Donc, les membres doivent être informés. Nous payons aujourd'hui l'absence d'information, et de formation, pendant à peu près cinquante ans.

5) Une politique syndicale internationale est une synthèse des intérêts communs de tous les travailleurs (d'une entreprise, d'une branche ou du monde). Elle ne se construit pas dans des réunions internationales où chacun arrive pour défendre son bout de gras national au lieu de chercher à définir l'intérêt commun de tous.

6) L'action humanitaire est une chose, la solidarité syndicale en est une autre. L'objectif de la première est de traiter des symptômes, alors que la solidarité doit renforcer la capacité des syndicats à se défendre partout où ils sont menacés et à s'attaquer aux causes.

Aujourd'hui, devant un patronat internationalisé, les syndicats suisses ne peuvent plus se permettre de rester à l'écart du mouvement international. Il faut réfléchir à ce que l'USS et nos fédérations peuvent faire sur le plan international. Une politique syndicale internationale est-elle imaginable sans une politique d'alliance avec les nouveaux mouvements sociaux? Dans quelles conditions? Comment nous donner les moyens d'une véritable politique internationale?

Si vous voulez en discuter, contactez-moi au courriel: gli@iprolink.ch.

Dan Gallin

DOSSIER LES LIBERTÉS PERSONNELLES

Après le 11 septembre 2001, la plupart des gouvernements ont recouru à des mesures limitant les libertés personnelles sous prétexte d'une prétendue «traque aux terroristes». Dans ce dossier, Pages de gauche propose une lecture critique de cette problématique.

Ainsi, on y trouve une analyse de la politique menée par les Etats-Unis – ainsi que son principal allié – et de ses conséquences en matière de droits humains aussi fondamentaux que celui de prendre contact avec un-e avocat-e en cas de détention préventive (pp.6/7). Deuxième point fort du dossier: la mise en évidence de l'évolution du débat en Suisse depuis l'attaque contre les tours jumelles newyorkaises (p.8). Enfin, un regard est jeté sur la situation dans les centres d'accueil helvétiques des requérant-e-s d'asile (p.6), car, en effet, on constate un renforcement du contrôle des populations dépassant le seul cadre des réactions post-11/09.

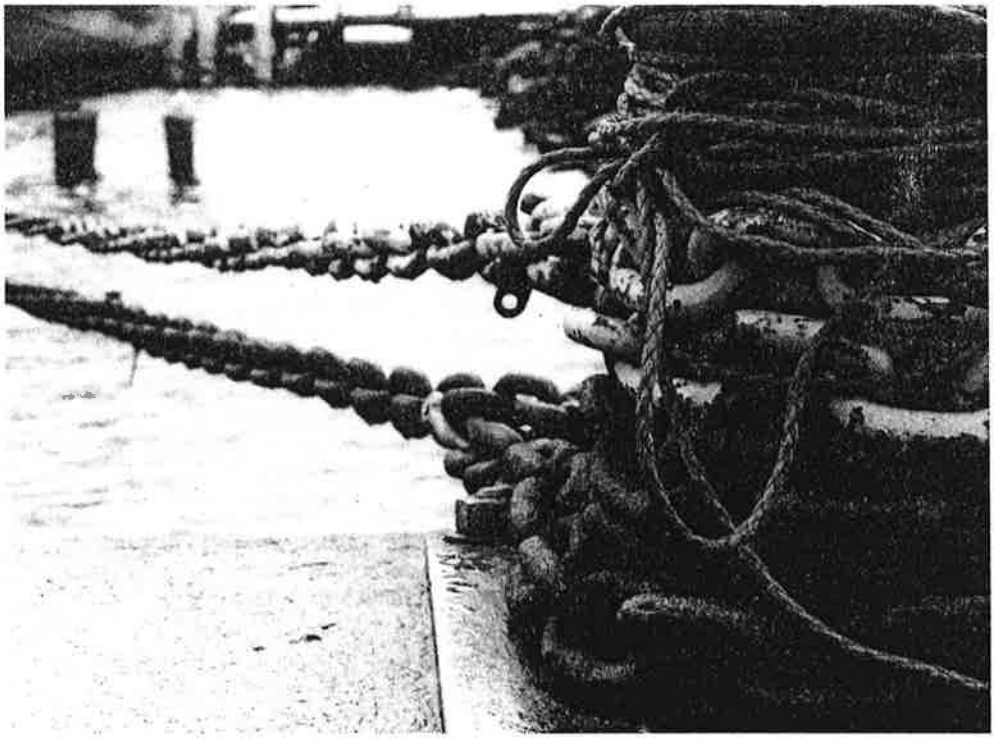

Le nouveau «péril rouge»

Suite aux attentats du 11 septembre, la lutte contre le terrorisme est devenue un leitmotiv autorisant à bafouer allègrement les libertés individuelles. Au moment des représailles étatsuniennes en Afghanistan, une polémique avait éclaté à propos des prisonniers détenus sur la base de Guantanamo, à Cuba, auxquels les Etats-Unis avaient refusé le statut de prisonniers de guerre.

Traquer les musulmans

Or, cette affaire n'est de loin pas l'unique violation des droits fondamentaux de l'après 11 septembre. Aux Etats-Unis, des dizaines de personnes originaires du Proche-Orient ont été incarcérées sans que les motifs de leur détention ne leur soient expliqués. Selon un rapport de Reporters sans Frontières, le FBI aurait exigé des principaux fournisseurs d'accès à Internet du pays qu'ils leur transmette des informations provenant de comptes dont l'adresse comportait le mot «Allah». En Allemagne, des recherches auraient été entreprises dans plusieurs Länder afin de traquer tous les étudiants de croyance islamique. Si ce type de démarche menace les droits à la non-discrimination ou encore les libertés d'expression et de religion, il met également en péril les lois de protection de la vie privée. Ceci est d'autant plus grave que nombreux sont les pays qui, sous couvert de la lutte contre le terrorisme, ont mis en place de nouvelles mesures de surveillance.

Ecouter, c'est prévenir

La Suisse n'échappe évidemment pas à la règle: le 7 novembre 2001, le Conseil Fédéral a décidé par un droit d'urgence une ordonnance «concernant l'extension du devoir de renseigner et du droit de communiquer d'autorités, d'offices et d'organisations visant à garantir la sécurité intérieure et extérieure». En décembre dernier, le chef de l'Office fédéral de la police a évoqué la volonté de Berne d'introduire des «mesures préventives» pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme: écoutes téléphoniques, perquisitions et surveillance de courrier.

D'autre part, dès le début de l'année, l'aéroport de Kloten procédera aux tests d'un nouveau système de reconnaissance faciale lié à une base de données, projet soutenu financièrement par l'Office fédéral des étrangers.

Après l'éclatement de l'affaire des fiches dans les années nonante, on avait cru qu'il ne serait plus possible de violer ainsi les libertés individuelles. Mais on constate qu'en Suisse et ailleurs, les gouvernements n'ont pas mis long avant de faire du terrorisme leur nouveau «péril rouge».

Anouk Henry

Une violation systématique des l

Dans leur «guerre contre le terrorisme», les Etats-Unis et la Grande Bretagne violent systématiquement les droits humains. Ce sont les étranger-ère-s qui en sont les premier-ère-s victimes.

José Padilla a été arrêté le 8 mai 2002 à Chicago parce qu'il aurait été impliqué dans la planification d'un attentat avec une bombe «sale» radioactive. Le FBI a justifié cette détention en prétendant qu'il était un important témoin dont les dépositions ne sauraient être assurées autrement. Lorsque les avocats de Padilla voulurent contester son arrestation devant les tribunaux, le président Bush l'a simplement déclaré «combattant illégal» et ceci malgré le fait que Padilla est américain et qu'il fut arrêté loin de tout foyer de guerre. Transmis au Département de la défense il a été mis en détention militaire. José Padilla se trouve encore aujourd'hui dans une cellule d'une base de la marine américaine sans avoir revu un avocat ou un juge.

Droits humains violés

Il partage le sort des 625 hommes d'origine étrangère qui sont détenus sur la base militaire des Etats-Unis à Guantanamo Bay sur l'île de Cuba. Eux aussi ne peuvent pas solliciter un soutien juridique ou contacter leur famille, à eux aussi les autorités américaines dénient le droit de soumettre leur détention à un tribunal. Le gouvernement américain justifie ce traitement en déclarant qu'à ses yeux, ces hommes ne sont ni des criminels de droit commun, ni des prisonniers de guerre mais – comme Padilla – des «combattants de l'ennemi». Cette classification contestée et ignorée par le droit international, se base sur un jugement rendu par la Court-Suprême américaine pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le CICR a vainement demandé au gouvernement étasunien de faire examiner le statut des détenus par un tribunal. Des proches de quelques prisonniers ont déposé plainte contre le gouvernement, mais les tribunaux l'ont déclaré irrecevable en arguant que Guantanamo ne se trouve pas sur le sol des Etats-Unis. Ainsi, les détenus sont confrontés à un vide juridique dont on ne voit pas l'issue. La mise en liberté des premiers quatre prisonniers, en octobre de l'année passée, semble refléter avant tout des considérations politiques en visant à renforcer les gouvernements de l'Afghanistan et du Pakistan. Le gouvernement US n'a par ailleurs laissé planer aucun doute sur sa détermination de maintenir emprisonnés les hommes à Guantanamo aussi longtemps que cela lui semble utile.

Une justice raciste

Des procès devant des tribunaux spéciaux menacent les étrangers emprisonnés à Guantanamo alors que l'américain John Walker Lindh – qualifié de «taliban américain» par les médias étasuniens – a été condamné par un tribunal ordinaire. Ces

Les CERA, des prisons pour les requérants d'asile

Les requérants d'asiles sont les premiers à souffrir de restrictions de leurs libertés personnelles, et les votations du 24 novembre ne risquent pas d'améliorer leur situation. Dans les quatre localités où se trouvent les centres d'enregistrement des requérants d'asiles (CERA) (Kreuzlingen, Chiasso, Bâle et Vallorbe), les excuses sont les mêmes: sentiment d'insécurité, vols dans les commerces, bancs publics occupés, saletés, ou encore jeunes femmes importunées par les regards. Leur liberté de mouvement est particulièrement menacée. Par exemple, une motion acceptée par le Conseil Communal de Vallorbe restreint les horaires de sorties de deux fois une heure et demi par jour à une seule fois le matin. Outre la liberté de mouvement, les requérants d'asile sont soumis à deux autres sortes de limitations, qui sont le choix de la résidence imposée dans les premiers jours et le régime interne des CERA. Le séjour dans les CERA; prévu à l'origine que pour quelques jours, s'est largement prolongé: d'abord trois jours, puis entre sept et treize jours, ensuite deux à trois semaines, voire, pour certains, quatre semaines. Or la vie dans ces centres est extrêmement dure. Tout y est strictement réglementé et les mesures de sécurité sont considérables. En fait, le centre est géré comme un centre de semi-détention.

Que dit la loi?

Si la base légale formelle instaurant l'existence des CERA se trouve à l'art. 26 al. 1 de la LAsi, cette loi ne contient aucune référence expresse à un quelconque confinement obligatoire au centre. Certes, il y a l'obligation de «se tenir à la disposition des autorités» mais cette exigeance existait avant la création des centres d'enregistrement et son application dans le cadre des CERA est abusive: il n'est pas dit dans la loi (LAsi) expressément ni même implicitement que quiconque puisse être maintenu en semi-détention un mois voire plus dans un lieu fermé.

Le fait qu'il puisse y avoir parmi les requérants d'asile des délinquants de droit commun n'est par ailleurs pas un motif valable, car il ne s'agit que de cas exceptionnel. Cette vilaine habitude de criminaliser tous les demandeurs d'asile n'est pas sans danger pour une saine application du droit, et notamment pour le respect du droit fondamental qu'est la liberté personnelle. De plus, ceci est contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés (CEDH) que la Suisse a signée en 1974 qui interdit en effet toute privation de liberté, sauf pour des mesures exceptionnelles. Enfin, ni la CEDH ni le droit suisse n'autorisent légalement la détention et encore moins la prolongation allant au-delà du strict minimum des 5 jours prévus pour les mesures d'identification, d'examens et d'audition sommaire.

Georges Matthey

libertés de la personne humaine

«commissions militaires» correspondent en aucune façon aux exigences internationales sur l'indépendance des tribunaux : Bush décidera qui comparaîtra. En effet, les membres des «commissions militaires» sont des officiers désignés par le Département de la Défense ; les recours seront examinés par ... le président américain. Des procédures équitables ne peuvent pas être attendues dans ces conditions. Encore moins quand on sait que la présomption d'innocence ne s'appliquera pas aux détenus de Guantanamo. En effet, George W. Bush et son Ministre de la Défense, Rumsfeld, les ont d'ores et déjà publiquement traité de «meurtriers démoniaques».

Les cas de Padilla et des prisonniers de Guantanamo ne sont pas des exceptions de violations crasses des droits humains. Après les attentats du 11 septembre 2001, le FBI et l'office de l'immigration INS ont arrêté environ 1200 étranger-ère-s dont un grand nombre d'immigré-e-s du Proche-Orient. Beaucoup d'entre eux ont dû attendre des semaines, voire des mois en détention avant qu'une inculpation – souvent pour des délits mineurs liés à leur visa – leur soit annoncée. Un ressortissant de l'Arabie Saoudite a passé 119 jours en prison sans aucune indication quant aux raisons de sa détention. Il semblerait que le fait qu'il soit musulman ait suffi aux gardiens de la loi – comme c'est d'ailleurs devenu généralement le cas – pour le considérer comme un suspect. Seuls trois sur les 1200 détenus ont finalement été inculpés sur la base de charges portant sur des «activités terroristes». Ce traitement, qui constitue une violation des standards internationaux en matière de droits humains, a été rendu possible par une «réglementation transitoire» du Département américain de la Justice. Selon cette réglementation, l'INS a le droit de détenir des ressortissant-e-s étranger-ère-s pour une durée indéterminée et sans acte d'inculpation «dans des circonstances extraordinaires».

Pratiques totalitaires

D'autres mesures légales nouvellement introduites dans cette «lutte contre terrorisme», font en sorte que les autorités américaines peuvent agir contre les immigrants arabes et islamiques à l'abri de regards gênants : depuis septembre 2002, les discussions devant l'INS sont secrètes et l'accès des avocat-e-s et parent-e-s aux détenu-e-s a été massivement limité. Ainsi, il a fallu trois mois de recherches pour qu'une femme pakistanaise retrouve son mari et son frère dans une prison new-yorkaise alors que les autorités lui avaient tout d'abord dit que ses proches ne s'y trouvaient pas. Des organisations de défense des droits humains décrivent des cas de détenus-e-s auxquels il a été interdit de demander unsoutien juridique et d'avocat-e-s qui ont vainement tenter de repérer leurs clients dans les méandres du système pénitencier.

Blair, meilleur soutien de Bush

Mais les Etats-Unis ne sont pas seuls. Le gouvernement britannique – leur allié le plus proche dans cette soi-disant «guerre contre le terrorisme» – a adopté des mesures draconiennes à l'égard des étrangers. Comme unique pays européen, la Grande-Bretagne a déclaré l'état d'exception et a suspendu des parties intégrales de la convention européenne des droits de l'homme. C'est grâce à cette démarche exceptionnelle que le gouvernement de Blair a pu réintroduire la détention administrative – mesure qu'avait connu l'Irlande du Nord dans le passé. D'après la nouvelle loi «anti-terroriste» anglaise, les ressortissants étrangers dont on suppose qu'ils ont des liens avec le terrorisme peuvent être incarcérés pour une durée indéterminée sans accusation. Les hommes détenus sur cette base – tous des musulmans – ont porté plainte contre cette loi. La commission de recours en charge du dossier a estimé quant à elle, que cette mesure représentait un traitement inégale entre étrangers et britanniques et violait le principe de la non-discrimination. Or, le gouvernement a porté l'affaire devant l' instance judiciaire supérieure qui lui a donné raison ; le décret contesté reste donc en vigueur.

Tandis que Bush et Blair utilisent l'argument des droits humains pour justifier les menaces de guerre proférées contre l'Irak, ils se préoccupent guère de ces mêmes droits dans leur «guerre contre le terrorisme». De cette manière, ils fournissent un prétexte pour d'autres gouvernements d'adopter des mesures répressives semblables. Ainsi, le ministre de l'Intérieur pakistanais a récemment défendu une nouvelle loi «anti-terroriste» en déclarant qu'elle n'allait pas plus loin que les dispositions européennes et qu'elle était en tout état de cause moins sévère que le traitement infligé aux prisonniers de Guantanamo.

Daniel Meyer

Le 11 septembre 2001 – Une aubaine pour les ficheurs

En Suisse, comme ailleurs, les attentats du 11 septembre ont été le prétexte au renforcement de la surveillance de la population. L'Etat fouineur revient en force.

La loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure est entrée en vigueur le 1er juillet 1998 après le rejet le 7 juin de la même année de l'initiative populaire fédérale «S.o.S – pour une Suisse sans police fouineuse» qui tendait à l'abolition de la police politique. Présentée comme son «contre-projet indirect», cette loi permet à la Confédération de prendre des mesures préventives pour détecter précocement les dangers liés au terrorisme, au service de renseignement prohibé et à l'extrémisme violent. Elle autorise la recherche préventive d'informations, notamment par l'observation de faits au moyen d'enregistrements d'images et de sons dans des lieux publics.

50'000 personnes fichées

En septembre 2001, près de 50'000 suspects étaient déjà enregistrés dans la banque de données ISIS découlant de la loi sur la sûreté intérieure, ce qui n'a pas empêché les partis bourgeois de tirer parti du 11 septembre 2001 pour exiger son durcissement par l'élargissement des moyens de surveillance préventive. Quant au Conseil fédéral, sa réaction aux événements du 11 septembre a été de présenter, le 26 juin 2002, un Message visant non seulement la ratification des Conventions de l'ONU pour la répression du financement du terrorisme et pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, mais également l'introduction de deux nouvelles dispositions dans le Code pénal tendant à faire du terrorisme et de son financement des infractions en tant que telles. Pressé d'agir, et par là-même présumé être sous le joug des Etats-Unis, le Conseil fédéral n'a pas soumis ce projet à la voie pourtant ordinaire de la procédure de consultation et il souhaitait même que les deux Chambres l'adoptent lors de la session d'automne 2002, soit moins de trois mois après la parution du Message !

Qu'est-ce qu'un terroriste ?

Les parlementaires n'ont pas souscrit à la volonté du Conseil fédéral pour le motif que la nécessité de modifier le code pénal ne les a pas convaincus et pour le motif qu'il n'est pas aisé de définir clairement juridiquement la notion de «terroriste», définition qui est davantage politique. Pour le Conseil fédéral, se rend coupable de terrorisme «celui qui commet un acte de violence criminel visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque». En commission des affaires juridiques du Conseil national, certains ont ainsi relevé que Nelson Mandela, fondateur de l'ANC, serait ainsi considéré comme étant un terroriste et que les résistants français étaient qualifiés de terroristes par les nazis. D'autres ont soulevé la question du terrorisme d'Etat, à l'instar de l'armée israélienne dont les actes visent à intimider la population palestinienne.

Le large développement des mesures de surveillance

Depuis quelques années, le code pénal suisse s'est étoffé de nouvelles infractions, telle que la participation à une organisation criminelle dont la très vaste définition permet de ratisser large. De plus les mesures de surveillance ne cessent de s'étendre : loi sur les écoutes téléphoniques, projet de loi sur les agents infiltrés, projet de loi sur les profils ADN que le Conseil national a voulu comme étant un fichage systématique en refusant le principe du catalogue des délits et en autorisant les prélèvements de masse. Or, chaque nouvel instrument est systématiquement accompagné de la banque de données correspondante, soit de fiches non plus sur papier mais électroniques (ISIS pour la sûreté intérieure ; DOSIS pour le trafic de drogue ; ISOK pour la criminalité organisée...). L'introduction dans le Code pénal d'une disposition spéciale réprimant le terrorisme n'échapperait pas à cette règle. Or, ces fichiers de données informatisés se caractérisent par leur manque de transparence, c'est à dire par la difficulté d'opérer un contrôle parlementaire des données contenues.

Le sentiment d'insécurité de la population a certes été accentué après les attentats du 11 septembre mais il est aussi attisé par la crainte que 2003 soit marquée par l'attaque de l'Irak par les Etats-Unis et aucune disposition du code pénal, aucun fichage systématique des citoyennes et des citoyens ne permettra d'agir à titre préventif contre la politique belliqueuse du président Bush et ses conséquences humanitaires, humaines et sociales.

Valérie Garbani,
conseillère nationale

Parti socialiste français : où va la gauche ?

A quelques mois du congrès de Dijon, le PSF est traversé par plusieurs tendances. La gauche du parti se rassemble derrière le courant Nouveau Monde.

Pour comprendre les débats au sein du PS en France, il est nécessaire de revenir à l'analyse des résultats de l'élection présidentielle du 21 avril 2002. Deux points de vues s'affrontent : d'un côté ceux qui disent qu'il s'agit d'un faux pas dû à la dispersion des partis de gauche, à la concentration des médias sur l'insécurité ou encore à Chevènement ; d'autre part ceux qui pensent qu'il s'agit d'une crise politique majeure conséquence de la dépolitisation du débat : «mon programme n'est pas socialiste», de la personnalisation de la campagne, de réformes gouvernementales qui ont brouillé idéologiquement la politique menée (baisse des impôts, privatisations, baisse fiscale sur les stock-options, application des 35 heures au détriment des salariés les moins favorisés), en bref d'une dérive sociale-libérale.

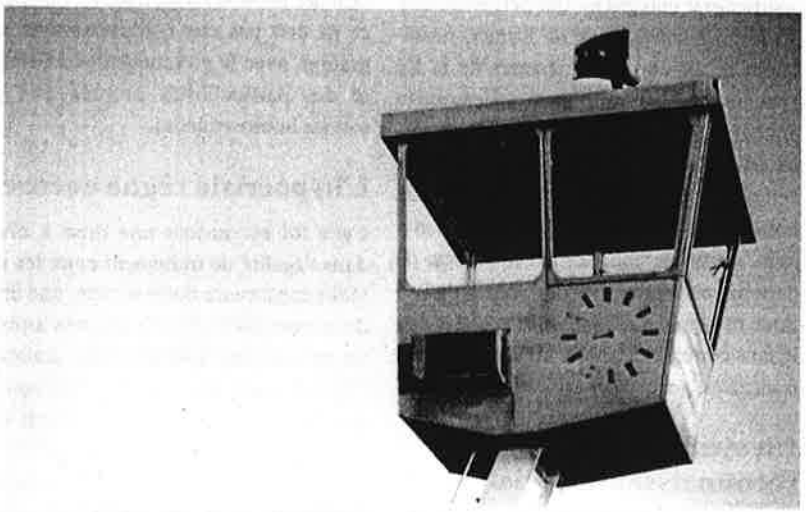

Tendances et courants

A l'intérieur du PSF ont surgi plusieurs tendances. L'explosion de l'ancienne majorité du parti contraint François Hollande à expliquer qu'il signera seul sa motion («qui m'aime me suive») à l'intention des délégué-e-s du congrès de Dijon en mai de cette année. Cette manière de faire lui permet de se débarrasser, momentanément, des deux poids embarrassants que constituent Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn, perçus par les militant-e-s comme les responsables de la dérive sociale-libérale du parti. En outre, il laisse ainsi ouverte la possibilité de composer une majorité circonstancielle au dernier moment. D'autres représentant-e-s de la majorité se posent des questions sur leur comportement pour le congrès et n'ont pas encore tranché : notamment Martine Aubry ou encore Jean Glavany.

A gauche on voit surgir deux forces. La première, constituée en septembre dernier, est issue de la fusion des deux motions de gauche du congrès de Grenoble – Gauche Socialiste et Démocratie Egalité – qui ont fondé un courant appelé «Nouveau Monde» (www.gauche-socialiste.com). La seconde est un rassemblement intitulé «Nouveau Parti Socialiste» qui regroupe des personnalités comme Arnaud Montebourg, Vincent Peillon (actuel porte-parole du PS), Christian Paul et deux regroupements Nouvelle Gauche et une partie de l'ancienne Gauche Socialiste (notamment Julien Dray). Si la première force est fondée sur des motions et des textes convergents déjà depuis le Congrès de Grenoble, la seconde est plus hétéroclite. Elle tire sa raison d'être surtout de son aspiration à rénover le parti et son fonctionnement, ce qui n'est pas en soi une ligne politique.

Une perspective de gauche

Nouveau Monde, lui, propose de clarifier l'orientation du parti moyennant un programme de ruptures. Ainsi, il sera possible de recréer le lien avec l'électorat de la gauche que sont les salarié-e-s (+ de 85% de la population en France) et de renouer avec le mouvement social qui aujourd'hui ne voit pas de débouché politique dans un parti qui ne souhaite pas rompre avec le néo-libéralisme. Une fois clarifiée l'orientation, la stratégie doit viser la construction d'un front unique des forces de gauche. Cette nécessité est impérieuse car le 21 avril 2002 le PS se retrouve minoritaire dans son camp.

Le devoir historique de Nouveau Monde est donc de parler à toutes les forces de gauche en avançant sur des positions fermes sur les services publics – en prenant notamment appui sur la victoire des camarades suisses contre la libéralisation de l'électricité –, sur la revalorisation du travail par rapport au capital (37,5 années de cotisation pour avoir droit à une retraite) ou encore sur la fiscalité (imposer davantage le capital).

Au niveau européen il s'agit de créer d'une part des ruptures sur la construction européenne néo-libérale en cours, et d'autre part de faire du Parti Socialiste Européen un véritable parti de militant-e-s. Quant au niveau international il convient d'introduire des ruptures dans le système de dérégulation des marchés en faisant en particulier prévaloir les règlements de l'Organisation Mondiale de la Santé sur celle de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, il est également central de faire peser au sein de l'Internationale Socialiste pour la doter d'une orientation de rupture avec le néo-libéralisme et lui rendre ainsi un rôle de construction d'un débouché politique pour les mouvements sociaux internationaux s'opposant à la mondialisation libérale.

Roberto Romero-Aguila
Responsable des relations internationales de Nouveau Monde

Queer Helvetia

La protection des minorités et le progrès des droits sociaux ont toujours été des combats majeurs de la gauche en Suisse. Le débat sur le «partenariat enregistré» doit être l'occasion de montrer sa détermination et de tenir ses engagements.

Dans les mois qui viennent va se présenter devant les Chambres le projet de loi sur le «partenariat enregistré» qui permettra aux couples de même sexe de former, juridiquement, ce que les rédacteurs de la loi appellent une «communauté». Bien que le texte de loi souligne fortement que le partenariat n'est pas un «mariage bis», que cette loi spéciale ne s'adresse qu'aux homosexuels, que statistiquement il n'y aura, en fin de compte, pas beaucoup de partenariats enregistrés, ce PACS helvétique reste une authentique avancée sociale sans commune mesure avec ses versions françaises, genevoises ou zurichoises.

Un symbole de reconnaissance sociale

En effet, le partenariat donne aux couples gays et lesbiens de «nouveaux» droits en matière de rapports patrimoniaux comme le régime de la séparation des biens (le régime de la communauté des biens n'est pas envisagée, la «communauté» homo étant sans doute jugée comme fragile et temporaire), de droit successoral, de droit aux assurances sociales (rente de survivant) et prévoyance professionnelle (LPP), de droit fiscal (égalité avec les couples hétéro, ceux-ci pouvant avoir des enfants donc des réductions d'impôts...), et de droit des étrangers (naturalisation pour le partenaire étranger). Le texte de loi interdit toutefois le droit à l'adoption et le recours à la procréation médicalement assistée.

Plus qu'une simple loi ouvrant des droits jusqu'alors niés à la communauté homosexuelle, le partenariat est avant tout un symbole de reconnaissance de l'existence des gays et des lesbiennes de Suisse, mais aussi le résultat du travail et du combat des «organisations des personnes à prédispositions homosexuelles» (cf. message du Conseil fédéral) telle que Pink Cross. Cette reconnaissance de la loi et de la société devrait avoir pour effet de diminuer les discriminations et la marginalisation des homosexuels, mais reconnaissance ne doit pas être confondue avec intégration, avec le gommage des différences et des particularités propres aux personnes homosexuelles.

L'hypocrisie règne encore

Cette loi est surtout une mise à niveau dans l'égalité de traitement entre les individus constituant notre société, une image de ce pays auquel les Socialistes aspirent: un pays ouvert, tolérant, juste, pratiquant l'égalité dans la diversité. Pourtant, au pays du consensus, l'hypocrisie est reine et cette Suisse progressiste est, pour l'instant, un mirage. Avec l'interdiction de l'adoption pour les couples de même sexe, la loi entend protéger «l'ordre naturel des choses» : un enfant a besoin d'un père et d'une mère, à la rigueur un père ou une mère, mais pas deux papas ni deux mamans, la loi nous explique que l'amour a une orientation sexuelle. L'adoption de l'enfant d'un des deux partenaires est également exclue, la loi préférant confier, «dans l'ordre des choses», l'enfant à une cousine...

Pourtant, nous ne parlons pas ici de moralité, mais bel et bien de justice. En prenant des libertés avec l'unité de la matière, la loi crée une situation inacceptable de chantage envers les minorités même qu'elle voulait aider. Cette loi est à double tranchant, accepter un aspect c'est légitimer l'autre. De plus, l'on sait à quel point il est difficile de modifier une loi fédérale une fois adoptée, celle-ci risque de ralentir considérablement le progrès social en matière de droit et de reconnaissance des gays et lesbiennes en tant qu'individus à part entière. Les députés des formations politiques soutenant l'adoption par des couples de même sexe doivent tenir les engagements formulés dans leur programme (notamment le PSS et le PRD) et si ce n'est légaliser l'adoption, au minimum, obtenir que l'on retire l'interdiction du texte de loi.

Amendement ou rejet !

Dans «l'ordre naturel des choses» il y a un risque élevé de voir lancé un référendum contre cette loi par les forces rétrogrades et fascisantes de ce pays. Le débat qui en résultera verra surgir toutes sortes d'arguments qui iront de modérés à abjects et beaucoup feront référence aux cieux ; je préfère en appeler à la bonne volonté des député-e-s pour amender ce texte de loi en supprimant l'interdiction d'adoption pour les couples homosexuels, car si le texte, en l'état, est soumis aux voix du peuple, je me retrouverais, pour la première fois de ma vie, à voter avec ceux qui représentent ce que j'ai toujours combattu.

Pablo Garcia Herrera
membre JS/PSG

Les PACS cantonaux

Après la Genève pionnière, c'était au tour de Zurich de marquer d'une pierre blanche la lutte pour les droits des personnes homosexuelles. En effet, une majorité de 62,7% de l'électorat zurichois à approuvé le 22 septembre 2002 une loi sur la reconnaissance du partenariat des couples homosexuels. Des projets semblables sont actuellement proposées ou étudiés dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Toutefois, il faudra vraisemblablement encore attendre longtemps pour que, en Valais, un vote de ce genre puisse avoir lieu. En effet, le parlement cantonal a rejeté il y a un mois environ par 64 voix contre 51 et 5 abstentions une motion déposée par le député socialiste Marc Kalbermatter.

Mauvaise humeur de fin d'année

Voilà c'est fini. Non pas que l'année 2003 se présente sous les meilleurs auspices, mais au moins c'en est fini avec 2002 et, pour douze mois encore, avec les fêtes de fin d'année.

Fini avec 2002 : plus besoin de se demander si, finalement, on va quand même y aller à cette expo.02. Il ne nous reste plus qu'à recycler les arteplages et à trouver un job pour Nelly Wenger. Les tôles rouillées, on peut les donner à Bodenman pour retaper son carnotzet et qu'on ne parle plus de cette vieille ferraille. Pour Nelly Wenger c'est un peu plus compliqué car on ne trouve pas de bureau assez grand pour qu'elle puisse mettre ses chevilles dessous. Pour le reste, la BCV est renflouée – du moins on l'espère – SWISS a laissé son AIR sans rester à terre. Tout ne va pas si mal, n'est-ce pas Monsieur Mugny.

Fini pour quelques temps avec les fêtes de fin d'année. Certes, me direz vous, se retrouver en famille autour d'une table, voir briller les yeux des enfants, sortir les bonnes bouteilles, etc., tout cela nous remplit de joie... Mais pourquoi doit-on souffrir autant pour goûter ces moments exquis ? Prenez par exemple les ouvertures nocturnes des magasins. Pourquoi doit-on imposer aux vendeuses et vendeurs ces chalands surexcités et agressifs, comme ce type à moustache façon Franco Knie, qui demande : «Donnez-moi encore des petits fours frais !». Comme si la vendeuse lui avait mis de côté des pâtisseries pourries de l'année dernière...

Arrêtons tout et ne me dites pas qu'une ville, lorsque les magasins sont fermés, est ennuyeuse et vide comme une chronique de Jacques Pilet dans l'Hebdo. Ne rien avoir à faire est un luxe que bien des vendeuses voudraient pouvoir se payer en décembre !

La fin d'année c'est aussi le temps des charlatans. Je ne parle pas du vieillard en rouge à la barbe dangereusement inflammable que l'on exhibe dans les grands magasins, mais des astrologues et autres futurologues qui sont la cause d'une production abusive de papier journal, dont l'utilisation pour amorcer des feux de cheminée causera un dégagement nocif de métaux lourds. Nous avons aussi notre petite conscience écologique, Monsieur Mugny.

Cette année l'escroc le plus ridicule est sans doute l'ancien journaliste sportif Claude Vorilhon, reconverti dans les soucoupes en plastique et le fascisme eugéniste. Prétendre avoir réussi le premier clonage humain est un mensonge grossier alors que chacun sait que c'est depuis longtemps à la portée de n'importe quel laborantin. Non, Jacques Pilet n'est pas le clone de Frank A. Meyer, mais prenez Georges W. Bush : il est évident que c'est le clone de son père. Le W précédent son patronyme n'est qu'un indice supplémentaire. La lettre W est un V accompagné de son clone. Par ailleurs tout prouve que W n'est qu'une copie : troublante ressemblance physique et même esprit va-t-en-guerre. De plus W présente tous les symptômes d'anomalies chromosomiques rencontrés chez les clones des grands mammifères : gâtisme dû à vieillissement prématuré, vue courte et obsessions monomaniaques.

Doit-on condamner cette expérimentation malheureuse dont Georges W. Bush est le produit ? Je ne sais pas, mais elle aura au moins démontré une chose : le clonage n'est pas porteur d'avenir pour l'Humanité.

Philippe Mivelaz

brève

Big Brother

La paranoïa dont souffre les Etats-Unis depuis le 11 septembre ne semble pas s'arrêter aux seul pays musulmans. La liste des états «voyous» s'allonge.

Prenez la Colombie par exemple : les Etats-Unis la considéreraient comme faisant partie de l'axe du Mal. Le FBI aurait en effet demandé à tous les recteurs d'université de ce pays de communiquer les noms des étudiants appartenant à des organisations politiques. La tristement célèbre chasse aux sorcières est hélas apparemment réouverte.

Paul Golay

«Certes, la liberté est présentement en danger. Le goût du despotisme s'est emparé des esprits. La tendance à la restriction des droits constitutionnels et à la limitation de leur usage est dans l'air. Les partis bourgeois ont prononcés, à ce sujet, des paroles fort suggestives. Il n'importe. La liberté dans la pensée, dans le prosélytisme, par le droit de réunion, est un bien suprême. En conserver le goût, en assurer le respect, le revendiquer pour soi et pour autrui est le seul fondement possible d'une vie collective normale.» *(1934)*

Terre de Justice - Choix d'articles et de discours, Imprimeries Populaires Lausanne, 1951, p. 201, *«La liberté et le droit d'autrui»*.

AGENDA

18 janvier 2003
Les Verts - Parti écologiste suisse
Assemblée des délégué-e-s
Lucerne. http://www.verts.ch/

18 - 20 janvier 2003
Actions Anti-guerre
Washington D.C. et San Francisco.
http://www.unitedforpeace.org

20 - 21 janvier 2003
Conseil de l'Internationale Socialiste
Organisation mondiale des partis sociaux-démocrates, travaillistes et socialistes.
Rome. http://www.socialistinternational.org/

23 janvier 2003
L'Autre Davos «Du capitalisme de casino au capitalisme de caserne»
Conférence internationale, ateliers et meeting.
Volkshaus, Stauffacherstrasse 60, Zürich, 13h00- 22h30.
http://www.otherdavos.net

23 - 27 janvier 2003
Déclaration de Berne «Public Eye on Davos»
Cycle de conférences alternatives.
Davos. http://www.evb.ch/

23 - 28 janvier 2003
Forum Social Mondial
Porto Alegre, Brésil.
http://www.forumsocialmundial.org.br/

24 janvier 2003
Manifestation contre le World Economic Forum à Davos
Coordination anti-OMC, groupe Genève.
Genève, Place des Volontaires, 17h00.
http://squat.net/contre-attaque/

25 janvier 2003
Manifestation contre le World Economic Forum.
Davos. http://www.oltnerbuendnis.ch

6 février 2003
Table ronde sur le thème de la prostitution
Commission Egalité du Parti socialiste vaudois.
Lausanne, Maison du Peuple, salle 4, 20h00.
http://www.ps-vd.ch

numéro 8, janvier 2003

PAGES DE GAUCHE

JAB
1002 Lausanne

DOSSIER
LIBERTÉS PERSONNELLES APRÈS LE 11 SEPTEMBRE

Monsieur Antoine
Chollet
La Corbatière 167
2314 La Sagne (NE)